



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles de formation

Question écrite n° 14047

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le retard annoncé par le Gouvernement dans le relogement de l'Ecole nationale de police de Paris à Bry-sur-Marne et à Noisy-le-Grand. En effet, la réalisation dans les délais de cette opération, annoncée en juillet 2001 et confirmée en octobre 2002, revêt une importance primordiale au regard des divers enjeux publics qu'elle représente. Pour les fonctionnaires élèves, futurs gardiens de la paix, elle permettra de remplacer des locaux vétustes, parfois à la limite du délabrement, par des bâtiments modernes et bien équipés. Pour les deux communes concernées, elle vient s'inscrire au coeur des dynamiques de développement local et marquer la présence de l'Etat sur le site d'un important pôle d'activités tertiaire en cours de construction. La concrétisation de ce projet répond donc à une véritable urgence tant pour les collectivités locales engagées dans cette démarche que pour la qualité de la formation des fonctionnaires placés sous l'autorité de son ministère. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que l'échéancier annoncé puisse être respecté le plus strictement possible et que soit évité tout retard supplémentaire, qui pourrait s'avérer dommageable aux bienfaits de l'opération.

Texte de la réponse

Le projet immobilier du relogement de l'Ecole nationale de police (ENP) de Paris à Bry-sur-Marne et à Noisy-le-Grand n'a pris aucun retard et s'inscrit dans le calendrier prévu. En effet, la décision de reconstruire ailleurs l'Ecole nationale de police de Paris a été prise en 1999. Le site de Noisy-le-Grand a été définitivement validé le 6 octobre 2000 et, dès le 27 juin 2002, la décision de financer les études et les acquisitions foncières nécessaires, au titre de l'exercice 2003, a été arrêtée. Ce projet immobilier comprend trois pôles : un pôle de formation avec une structure d'hébergement destinée à la formation initiale située à Noisy-le-Grand, un pôle d'hébergement pour la formation continue et un pôle d'évolution sportive à Bry-sur-Marne. L'ensemble des projets représente une surface de près 23 000 mètres carrés de surface hors oeuvre nette (SHON). Au plan opérationnel, le projet de relogement de l'ENP de Paris se décompose en deux phases : la première phase consiste à créer le plus rapidement possible (sous maîtrise d'ouvrage privée) une structure de logement pour la formation continue sur la commune de Bry-sur-Marne en attendant la livraison de la nouvelle école. La seconde phase doit permettre de construire le module de formation initiale à Noisy-le-Grand (sous maîtrise d'ouvrage publique et mandataire). Par ailleurs, l'année 2002 a été l'occasion de mener à bien l'étude de faisabilité sur les deux phases de l'opération et d'aboutir à un planning d'acquisition des terrains auprès d'EPAMARNE. Ainsi, l'acquisition du terrain situé à Bry-sur-Marne est prévue en mai 2003 et celle des terrains pour le module de formation initiale à Noisy-le-Grand est programmée pour le début 2004, avec la signature d'une promesse de vente au mois de mai 2003. Le financement de l'opération, nécessaire au lancement des deux phases, a été inscrit au programme d'emploi des crédits 2003. S'agissant du site de Bry-sur-Marne, la consultation des investisseurs privés a été lancée le 24 février 2003 et la remise des offres des investisseurs privés a été fixée au 5 mai 2003. La date de réunion du jury pour désigner l'opérateur privé est programmée le 19 juin 2003. Une fois l'opérateur choisi, le délai de réalisation est de 33 mois environ : études et obtention du permis de construire

(septembre 2003 - octobre 2004), démarrage des travaux (novembre 2004) et livraison aux utilisateurs (février 2006). Pour Noisy-le-Grand, l'étude de faisabilité est achevée et a été validée par les utilisateurs. L'étude de programmation des besoins immobiliers a été lancée en avril 2003, permettant ainsi de lancer l'appel d'offres des concepteurs en juin 2003 : démarrage des travaux (septembre 2005) et livraison aux utilisateurs (septembre 2007).

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14047

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1955

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5655